



ORDRE NATIONAL DES CHIRURGIENS-DENTISTES

CONSEIL NATIONAL

030131

Madame Marisol Touraine
Ministre des Affaires sociales et de la Santé
Ministère des Affaires sociales et de la Santé
14, avenue Duquesne
75700 Paris

Paris, le 17 février 2016

GB : LETTRE OUVERTE

Madame la Ministre,

Notre profession de santé ne doit pas être exercée comme un commerce !

Imposer des options thérapeutiques pour des raisons de rentabilité abuse les patients et pervertit la pratique médicale. Dans notre domaine, cette perversion peut prendre les noms de surtraitements et de mutilations : une aberration thérapeutique, un scandale médical, un camouflet à l'éthique que l'Ordre ne peut accepter.

Depuis plusieurs années, l'Ordre National des Chirurgiens-Dentistes alerte les Autorités d'une possible catastrophe sanitaire due aux dérives, dont nous constatons, hélas, les effets aujourd'hui.

En effet, la loi Bachelot, en ôtant tout contrôle préalable à la création des centres de santé, a permis leur accroissement sous forme associative régie par la loi de 1901.

Or ces associations dites à but non lucratif sont, en réalité, le bras armé de groupes financiers plus ou moins puissants dont le profit est le seul objectif. Cette situation met déjà en péril la santé bucco-dentaire de centaines de patients (sous réserve d'inventaires en cours), laissés pour compte, aux soins suspendus, voire en situation de délabrement, mais ayant payé par avance la totalité des soins à venir. Tel que cela leur a été exigé par ces Centres, contre nos règles, auxquelles ces Centres disent n'être pas assujettis.

Il n'est plus possible de laisser les soins bucco-dentaires aux mains de financiers qui prônent une approche mercantile décomplexée et s'affranchissent des règles applicables à la profession de chirurgien-dentiste (en matière de déontologie et de publicité notamment).

Notre devoir est d'alerter les Autorités compétentes car il est à craindre que cela ne se reproduise. Et d'exiger que les repreneurs de ces Centres donnent des garanties afin que les patients en situation de grand désarroi soient soignés.

La protection du patient, le maintien de la confiance collective, l'accès aux soins pour tous sont les impératifs qui nous poussent à faire de la lutte contre les dérives mercantiles une priorité absolue.

Pour y parvenir, mais aussi pour aller plus loin dans la révision de certains des textes qui sont détournés et favorisent ces dérives, nous avons besoin de votre soutien et de votre implication.

Madame la Ministre, nous souhaitons vous rencontrer pour, ensemble, écrire une nouvelle page de la santé bucco-dentaire dont nous n'aurons pas à rougir.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre haute considération.

Gilbert BOUTEILLE
Président